



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE du 16 JUILLET 2025**

**Présents** : MM. Mmes : SAND Gilbert – CLEISS Jonathan – DA SILVA ADRIANO Valérie - SCHMITT Dominique  
- SEIBERT Sandra – LEONHART Caroline - LIENHART Bernard – SCHILL Fabien – WARTH Céline – SCHEER  
Cédric - KLOPFENSTEIN Martine

**Absents excusés** : RUCH Yannick, procuration à CLEISS Jonathan  
LENHARDT Olivier, procuration à SCHILL Fabien  
PFISTER Monique, procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie  
PETITEAU Sylvia, procuration à SCHEER Cédric

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Approbation du CR du 03 juin 2025
- 3- Délégations de signature
- 4- Acquisitions foncières
- 5- Fonds communal Alsace
- 6- Rapport annuel SDEA
- 7- Dossier périscolaire
- 8- Divers

**DECISIONS PRISES :**

**1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de nommer Mme KLOPFENSTEIN Martine pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 03 JUIN 2025**

Le compte-rendu de la séance du 03 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**3. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS**

Dans le cadre de ses délégations, M. le Maire informe l'assemblée de la signature d'une déclaration d'intention d'aliéner, pour laquelle la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption, à savoir la vente du bien appartenant à la SCI BERNHARDT, au n°8 rue Principale à WIMMENAU, à M. KLICKI Thierry.

#### 4. ACQUISITIONS FONCIERES

##### 4.1 Rue des Jardins

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),

**Vu** la nécessité de régulariser la situation foncière de la rue des Jardins à Wimmenau, certaines portions de voirie étant encore des propriétés privées,

**Considérant** que les propriétaires concernés ont donné leur accord pour céder les parcelles concernées à la commune, à l'euro symbolique,

**Considérant** que cette acquisition est nécessaire afin d'intégrer l'ensemble de ces parcelles dans le domaine public communal et d'assurer sa gestion et son entretien,

**Considérant** qu'il convient de procéder à la régularisation notariale de cette cession,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

⬇ **Approuve** l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles situées dans la rue des Jardins appartenant à des propriétaires privés, énumérées comme suit :

- *Section 01 parcelle 406 de 0.14 ares  
BALTZER Serge et Sophia – 5 rue des jardins 67290 WIMMENAU*
- *Section 01 parcelle 408 de 0.35 ares  
RUCH Marc – 7 rue des jardins 67290 WIMMENAU*
- *Section 01 parcelle 319 de 0.37 ares  
Marc RUCH - 7 rue des jardins 67290 WIMMENAU*
- *Section 01 parcelle 317 de 0.82 ares  
Marc RUCH – 7 rue des jardins 67290 WIMMENAU*
- *Section 01 parcelle 315 de 0.44 ares  
SCHERER Michel - 11 rue des jardins 67290 WIMMENAU*
- *Section 01 parcelle 313 de 0.32 ares  
SCHERER Michel - 11 rue des jardins 67290 WIMMENAU*
- *Section 01 parcelle 311 de 0.35 ares  
SCHERER Michel - 11 rue des jardins 67290 WIMMENAU*
- *Section B parcelle 569 de 0.35 ares  
SCHERER Michel - 11 rue des jardins 67290 WIMMENAU*
- *Section B parcelle 567 de 0.31 ares  
SCHERER Michel - 11 rue des jardins 67290 WIMMENAU*
- *Section B parcelle 585 de 1.08 ares  
SCHEER Cédric – 13 rue des jardins 67290 WIMMENAU*
- *Section B parcelle 582 de 0.31 ares  
SCHEER Cédric – 13 rue des jardins 67290 WIMMENAU*

- *Section B parcelle 580 de 0.04 ares  
SCHEER Cédric – 13 rue des jardins 67290 WIMMENAU*
- *Section B parcelle 633 de 0.36 ares  
SCHEER Cédric - 13 rue des jardins 67290 WIMMENAU*
- *Section B parcelle 630 de 0.28 ares  
SCHEER Cédric – 13 rue des jardins 67290 WIMMENAU*

La commune reste en attente de la numérotation cadastrale pour les parcelles ci-dessous :

- *Section B, une partie de la parcelle 206, soit 0.53 ares  
HERRMANNNS Suzanne - 4 rue principale 67290 WIMMENAU  
RUCH Marc - 7 rue des jardins 67290 WIMMENAU  
RUCH Pierre - 18 rue de la forêt 67120 DUTTLENHEIM*
- *Section B, une partie de la parcelle 205, soit 0.52 ares  
BERNHARDT Ernest et Anneliese - 12 rue principale 67290 WIMMENAU  
BERNHARDT Thierry - Highfield – West Close – Middleton Tyas – Richmond – NORTH  
YORKSHIRE DL10 ,6PU (Angleterre)*
- *Section B, une partie de la parcelle 588, soit 0.52 ares  
ELSASS Yvonne (décédée)  
HAENEL Christiane - 20 rue principale 67290 WIMMENAU  
HAENEL Catherine - 20 rue principale 67290 WIMMENAU*

✚ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents afférents à cette acquisition.

#### **4.2 rue des Champs**

M. le Maire informe l'assemblée que deux parcelles de la rue des champs ont été cédées à la commune par Mme HERTKORN Caroline et M. et Mme SCHNEIDER Francis lors des travaux d'aménagement du rond-point à l'entrée du village.

Aucun acte notarié n'ayant été établi dans le cadre de cette cession, contact sera pris avec le notariat de La Petite Pierre, en charge du dossier de succession de Mme HERTKORN Caroline, afin de régulariser cette situation.

### **5. FONDS COMMUNAL ALSACE**

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5214-16 et suivants ;

**Vu** le règlement du Fonds communal Alsace et les conditions d'attribution de la subvention au titre du Fonds communal Alsace par la Collectivité européenne d'Alsace ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 11 septembre 2023 relative au transfert par convention, à la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre, de la maîtrise d'ouvrage de la construction à Wimmenau d'une école communale attenante à l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire construit par la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre ;

**Vu** le souhait de la commune de Wimmenau de flécher la subvention de 100.000 € au titre du Fonds communal Alsace pour le projet de construction à Wimmenau d'une école communale attenante à l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire ;

**Considérant** que le projet de construction à Wimmenau d'une école communale attenante à l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire, porté par la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre, constitue un équipement d'intérêt communautaire ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- ✚ **Autorise** la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre à déposer un dossier de demande de subvention autre titre du Fonds communal Alsace auprès de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- ✚ **Autorise** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre à signer tous les documents y afférents pour l'octroi de la subvention autre titre du Fonds communal Alsace.

## **6. RAPPORT ANNUEL SDEA**

Le Conseil Municipal prend connaissance et approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le rapport annuel 2024 du SDEA sur la qualité et le prix du service public du grand cycle de l'eau et la présentation synthétique

## **7. DOSSIER PERISCOLAIRE**

Suite à la réunion DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) à la CCHLPP le 08 juillet 2025, M. le Maire informe l'assemblée que le projet se précise.

L'avis de la commune étant demandé pour la partie aménagement paysager, M. le Maire propose d'organiser une réunion avec l'architecte, au cours de laquelle ce dernier pourra présenter le projet.

L'opération de défrichement sera menée très prochainement.

Les travaux d'aménagement de la rue du stade devraient démarrer au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2026, tandis que les travaux de construction ne commenceront qu'au 2<sup>ème</sup> trimestre 2026.

## **8. DIVERS**

- Des nouveaux horaires de bus sont proposés par la Région Grand Est dès la rentrée 2025. Au vu de certaines incohérences, une réunion avec les maires et la directrice du RPI aura lieu le vendredi 18 juillet ;
- M. CLEISS informe de la réception des bordures en grès nécessaires à la continuité de l'aménagement du cimetière au niveau des tombes cinéraires. Des dates seront à définir pour la réalisation des travaux.
- Mme DA SILVA ADRIANO déplore l'état de l'allée principale du cimetière et du Brunnepaedel. Un chantier participatif sera proposé.
- Le plan communal de sauvegarde reste à rédiger. Chaque commune nécessite un PCS pour organiser la réponse locale face aux situations d'urgence (catastrophes naturelles, technologiques,...). Les objectifs étant l'anticipation des risques, l'organisation de l'alerte et l'information et la protection de la population, la coordination des actions au niveau de la municipalité, la mobilisation rapide des moyens matériels et humains.

- Le 12 juin 2025, la police de l'urbanisme a procédé à un contrôle sur site chez M. RUBAN Rudolphe, installé rue de la gare, et dont la demande de permis de construire a été refusée. A présent, M. RUBAN doit faire des démarches pour solliciter une réunion avec le service instructeur, et proposer des solutions afin de régulariser sa situation.
- M. le Maire informe de la réception d'un mail de Mme Catherine HUBER qui propose de réduire les heures d'ouverture de la médiathèque, suite à la réduction du budget alloué pour l'année 2025. Un entretien sera à convenir avec Mme HUBER pour obtenir des explications complémentaires.
- Dans l'affaire qui oppose la commune à M. ROHRBACH Christian, l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Nancy rejette l'appel formé par la commune dans le cadre de la préemption qui avait été engagée.
- Les prochains grands anniversaires :
  - o 24 juillet : 55 ans de mariage de M. et Mme SCHMIDT René
  - o 30 août : 80 ans de Mme HAEGEL Raymonde

Fin de séance à 22h15

**Le Maire**

**Le Secrétaire de séance**

**Lu et approuvé**

